

Assemblée nationale

Compte rendu analytique officiel

SEANCE DU MARDI 3 JUIN 2008

2^{ème} séance

Séance de 15 heures

179^{ème} séance de la session

Présidence de M. Bernard Accoyer

(...)

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA V^E RÉPUBLIQUE (SUITE)

L'ordre du jour appelle les explications de vote et le vote par scrutin public sur le projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la V^e République.

M. François Fillon, Premier ministre – Nous voici au terme de la première lecture, devant l'Assemblée nationale, du projet de révision constitutionnelle. Votre Assemblée a été au rendez-vous : les échanges ont été nourris et dignes ; ils se sont déroulés dans le respect de chacun ; tous les orateurs ont participé avec hauteur de vue, comme s'ils avaient le sentiment de parler pour la République.

Nous devons d'abord ce résultat au travail passionné et rigoureux du rapporteur, M. Jean-Luc Warsmann (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*), aux groupes UMP et Nouveau Centre, qui ont accompagné et enrichi la démarche du Gouvernement, mais aussi à l'opposition, qui a bien voulu jouer un rôle constructif dans ce débat. Je pense enfin me faire l'interprète de tous en adressant un hommage particulier à votre président, M. Bernard Accoyer (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*).

Nous ne sommes qu'au début du chemin menant au Congrès. Le débat va continuer, mais le vote d'aujourd'hui engage l'avenir. L'union de toutes les bonnes volontés doit se réaliser, car par-delà nos personnes et les partis auxquels nous appartenons, nous légiférons dans un but supérieur. Ce qui est en cause, ce n'est pas le sort de ce Gouvernement, ce n'est pas l'avenir du parti socialiste, ni celui de ma formation politique. Ce qui est en jeu, c'est la reconnaissance de droits nouveaux pour le Parlement et pour nos concitoyens ; c'est le fonctionnement même de notre démocratie.

La République disposera-t-elle demain d'institutions rénovées ? Voilà la question que vous devez trancher. La réponse devrait transcender les circonstances et les logiques partisans. Voilà cinquante ans, après avoir sauvé l'honneur de la France, le général de Gaulle restaurait celui de la République. Notre Constitution a fait ses preuves et nul ne songe à dilapider cet héritage. Nous restons dans la V^e République, mais en la modernisant compte tenu d'un contexte nouveau.

L'instauration, en 1962, de l'élection du Président de la République au suffrage universel, puis l'adoption du quinquennat, en 2000, ont abouti à une forte restriction des prérogatives du Parlement, ce qui a asséché une des sources de notre démocratie. Nous voulons y remédier, car si vous n'incarne pas pleinement la souveraineté nationale, qui le fera à votre place ? Si vous ne contribuez pas à équilibrer et à mieux éclairer le pouvoir exécutif, à qui reviendra ce rôle ? À la rue, aux sondages, aux experts ? C'est la faiblesse du Parlement qui fait la force des slogans, de la technocratie et des démagogues.

Replacer le Parlement au cœur de la cité ne signifie pas que l'on en revienne aux errements de la IV^e République, régime pour lequel je n'ai aucune complaisance. Notre projet consacre, non la confusion et la neutralisation des pouvoirs, mais la responsabilité et l'action : la responsabilité tout d'abord, car un Parlement plus influent est le gage d'un Gouvernement plus exigeant ; l'action ensuite, car la meilleure façon d'améliorer l'efficacité de l'Etat est encore de renforcer celle des représentants du peuple.

Cette réforme vous conférera plus de droits, que la garde des sceaux et le ministre chargé des relations avec le Parlement ont eu l'occasion de détailler devant vous. Mais qui dit plus de droits, dit aussi plus de devoirs. Si le fonctionnement de l'exécutif change, votre fonctionnement s'en trouvera, lui aussi, modifié. Dans le partage de l'ordre du jour, dans l'élaboration de la loi et dans son évaluation, dans la gestion de l'Etat, dans les nominations, mais aussi dans la conduite de la politique étrangère et de la défense, le Gouvernement devra vous rendre davantage de comptes, et vous devrez, à votre tour, en rendre davantage à nos concitoyens.

À l'instar de ses prédécesseurs, le Président de la République aurait pu se satisfaire d'une situation institutionnelle qui présente bien des avantages pour le pouvoir exécutif. Personne ne le sommait de renoncer à certaines de ses prérogatives au profit du pouvoir législatif. Mais Nicolas Sarkozy a choisi d'agir. Il vous propose la réforme constitutionnelle la plus importante depuis 1958 et la plus vaste depuis 1962. Il le fait parce qu'il en a pris l'engagement, mais aussi parce qu'il existe un lien étroit entre la modernisation de la France et la rénovation de ses institutions.

Pour créer les conditions d'une société de confiance, il faut conforter la confiance entre élus et citoyens. Pour insuffler une culture de la responsabilité, il faut, au sommet, responsabiliser le pouvoir lui-même. Pour revivifier l'identité nationale, il faut rehausser la voix de la représentation nationale. Pour dégager un consensus autour des grands défis de notre temps, il faut qu'on puisse le bâtir ici, à l'Assemblée nationale. Pour réformer et pour optimiser les politiques publiques, il faut renforcer les prérogatives de ceux qui sont chargés de les voter et de les contrôler. Voilà les raisons de cette révision constitutionnelle.

Chacun sait qu'on ne revisite pas la Loi fondamentale à la légère et dans un esprit partisan. Ce projet résulte des travaux réalisés par le comité présidé par Édouard Balladur, qui a réuni des juristes renommés et des personnalités qualifiées de tous bords.

J'ai reçu dans la foulée tous les responsables politiques pour tenter de tirer le fil de nos convergences. Enfin, au long des débats, le Gouvernement s'est montré ouvert à des ajustements.

M. Jean-Luc Warsmann, président et rapporteur de la commission des lois – C'est exact.

M. François Fillon, Premier ministre – Cent sept amendements ont été adoptés, dont près d'une vingtaine émanent de l'opposition, et plusieurs amendements de fond ont fait l'objet d'un large consensus. Je pense à l'introduction d'un référendum d'initiative populaire, à l'octroi d'un veto à la majorité qualifiée sur les nominations, à l'instauration d'un objectif pluriannuel d'équilibre des finances publiques, à la possibilité pour le Gouvernement ou pour un groupe parlementaire d'organiser des débats thématiques suivis d'un vote. Je pense aussi à l'augmentation du délai minimum entre le dépôt d'un texte et son examen par les assemblées, et à l'ouverture de la procédure d'exception d'inconstitutionnalité aux textes antérieurs à 1958. Je pense enfin à la réserve d'un quart de l'ordre du jour à l'évaluation des politiques publiques.

Sur tous ces points, la droite, le centre et la gauche se sont engagés ensemble. Je le dis à l'opposition : la cohérence voudrait que cet esprit d'union se manifeste jusqu'au bout car on ne peut d'une main enrichir le texte, de l'autre voter contre (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*).

Evidemment, parmi les multiples amendements et les priorités distinctes défendues par les uns et combattues par les autres, nous avons dû trancher. Nous l'avons fait avec le souci de rigueur nécessaire et avec la volonté de rassembler le plus grand nombre d'entre vous sur l'essentiel. Les occasions de réformer notre Constitution en profondeur sont rares. Il convient donc de ne pas se tromper de combat. En septembre 1973, Georges Pompidou tenta, avec lucidité et courage, d'instaurer le quinquennat. Son projet fut adopté par le Parlement à une courte majorité mais sa ratification à la majorité des trois cinquièmes du Congrès fut impossible, chacun trouvant de bonnes raisons pour ne pas franchir le pas. Treize ans plus tard, le cycle délétère des cohabitations s'enclenchait et s'achevait avec le sombre épisode du 21 avril 2002.

M. René Dosière – Quel rapport ?

M. François Fillon, Premier ministre – À ceux qui craignent les évolutions proposées, je demande : « Êtes-vous sûrs que la situation actuelle soit si favorable au fonctionnement de notre démocratie qu'il ne faille rien changer ? » Et à ceux qui, à gauche, rêvent d'une autre réforme, je dis : « Êtes-vous sûrs de vouloir refuser un progrès au nom d'un autre projet, pour l'heure improbable ? ».

Tous les votes seront respectables, mais ceux qui diront « non » aux droits nouveaux accordés au Parlement devront s'en expliquer. Ceux qui le feront au nom du *statu quo* devront expliquer pourquoi ils ont si peu confiance en leur propre assemblée ; ceux qui le feront au nom du changement devront expliquer pourquoi ils n'ont pas saisi l'occasion de tendre vers leur idéal.

La Constitution n'est la propriété d'aucun camp politique. Elle appartient à la France. Pour être adoptée, cette réforme aura besoin de réunir une majorité d'hommes et de femmes qui, l'espace d'un instant, se rassemble en faveur d'un compromis dont le succès pourra être revendiqué par chacun et dont la réalisation sera l'œuvre de tous, dans le seul intérêt de la nation.

M. Marc Le Fur – Très bien !

M. François Fillon, Premier ministre – Sommes-nous capables de ce sursaut commun ?

Mme Claude Greff – Espérons-le !

M. François Fillon, Premier ministre – Sommes-nous capables de nous affranchir d'un *statu quo* commode, de dépasser l'affrontement pour aller ensemble de l'avant ? Chacun doit maintenant prendre ses responsabilités. Aujourd'hui, le Gouvernement vous propose de donner plus de souffle à notre démocratie. L'occasion est suffisamment rare et l'ambition suffisamment élevée pour choisir de s'engager et de se rassembler (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP et du groupe NC*).

EXPLICATIONS DE VOTE

M. Jean-Christophe Lagarde – Le texte soumis à notre vote tend à tirer les conséquences des évolutions successives de la V^e République que sont l'élection du président de la République au suffrage universel et le quinquennat, qui ont toutes deux puissamment renforcé les pouvoirs de l'exécutif. Le projet a fait l'objet d'un long débat et d'un remarquable travail. Son examen, caractérisé par une ouverture inhabituelle de la part du Gouvernement et de l'opposition, a permis d'aboutir à un texte équilibré. L'objectif était de rééquilibrer les pouvoirs respectifs du Parlement et du Gouvernement, et des progrès réels ont été accomplis : partage de la maîtrise de l'ordre du jour du Parlement, revalorisation du travail des commissions, contrôle parlementaire de l'action européenne du Gouvernement, appui sur le Conseil d'État et la Cour des comptes, droit d'initiative populaire, limitation du recours à l'article 49-3 de la Constitution... Je ne doute pas que ceux qui affirment qu'il ne s'agit là que d'apparences sont aussi ceux qui useront le plus de ces dispositions nouvelles si le texte est adopté.

Le groupe Nouveau Centre, qui a poursuivi, lors de l'examen du texte, ses combats de toujours, considère que le projet a évolué favorablement. Ainsi, l'impartialité des nominations est assurée, le pluralisme est renforcé puisque de nouveaux droits sont reconnus à l'opposition, et la « règle d'or » de l'équilibre budgétaire pluriannuel sera désormais inscrite dans notre Loi fondamentale. Mais, comme l'a souligné le rapporteur général, il faudra encore progresser dans ce domaine, pour ce qui concerne la loi de financement de la sécurité sociale. D'autres mesures font encore progresser la démocratie, qu'il s'agisse du référendum d'initiative populaire ou de la nouvelle possibilité de saisine directe du Conseil constitutionnel et du CSM.

Nous sommes appelés aujourd'hui à nous prononcer sur ce texte par un premier vote, et notre groupe éprouve en cet instant un *a priori* favorable. Cela étant, nous comptons que la navette permettra d'améliorer encore ce qui devrait l'être. Avec nos amis de l'Union centriste du Sénat, nous souhaitons préserver le droit d'amendement – ce que la rédaction actuelle du texte ne garantit pas absolument –, renforcer le pluralisme, assouplir l'article 40, accroître les droits des groupes parlementaires.

Notre vote d'aujourd'hui n'est pas définitif. La majorité du groupe Nouveau Centre votera le texte et nous attendrons la deuxième lecture avec vigilance et exigence. Nous voulons en effet être certains que les pouvoirs sont effectivement rééquilibrés et que les excès des débuts de la V^e République sont corrigés (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC et du groupe UMP*).

M. Jérôme Chartier – Le débat fut animé et dense, et la qualité des interventions certaine sur tous les bancs. C'est que la question posée était essentielle : le Parlement a-t-il toute sa place dans les institutions d'une V^e République redessinée, où l'élection du Président de la République se fait au suffrage universel pour un quinquennat ?

Le projet a été notablement enrichi par de nombreux amendements qui ont précisé les missions de contrôle et d'évaluation du Parlement et inscrit dans le texte la règle de l'équilibre budgétaire pluriannuel. Nous avons rappelé notre attachement à nos racines en traitant des langues régionales ; à nos principes en disposant à nouveau qu'une loi ne peut être rétroactive ; à nos engagements pour inscrire dans le texte l'obligation de parité professionnelle entre les hommes et les femmes. Nous avons enrichi le texte enfin en adoptant le principe du référendum d'initiative populaire.

Nous avons considéré par ailleurs qu'en matière de défense nationale, l'équilibre actuel entre le Président de la République et le Premier ministre est bon et doit être maintenu en l'état. Nous avons reconnu des droits spécifiques à l'opposition. Nous avons défini les conditions dans lesquelles le Président de la République pourrait s'exprimer devant le Parlement réuni en Congrès. Nous avons élargi la recevabilité du droit d'amendement, tout en conservant le dispositif prévu par le Gouvernement pour mettre fin aux manœuvres d'obstruction.

Le débat n'aurait pas été aussi riche si le Gouvernement n'avait pas, d'emblée, fait tant de concessions, déterminé qu'il était à faire progresser la démocratie en France. Ainsi de la maîtrise partagée de l'ordre du jour du Parlement, de la discussion en séance publique du texte amendé par les commissions, de l'avis donné sur de nombreuses nominations, de l'information du Parlement sur les engagements militaires, de la réforme du CSM, des droits de l'opposition...

De très nombreuses dispositions ont été adoptées à l'unanimité. Mirabeau le disait, il n'est pas de force publique sérieuse si pouvoir législatif et pouvoir exécutif « se regardent en ennemis ». Voilà pourquoi j'invite l'Assemblée à adopter un texte que le groupe UMP soutient (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*).

M. Jean-Marc Ayrault – Dans la vie d'un groupe d'opposition, il est des « non » évidents, des « non » de résistance. Il est aussi, dans certaines circonstances, des « non » de déception, qui aimeraient être des « oui » ; tel est le sens du vote des députés socialistes : un « non » ouvert, un « non » d'attente.

En effet, nous ne désespérons pas de vous convaincre et de conclure avec vous un pacte démocratique propre à rééquilibrer notre République. Le dialogue original que nous avons noué tout au long de cette première lecture afin d'améliorer un texte initialement trop faible a permis des progrès. Ainsi des droits des citoyens, d'abord réduits à la portion congrue, mais que les amendements, notamment socialistes, ont permis d'étendre ; du droit de saisine du CSM et du Conseil constitutionnel ; de la parité professionnelle entre les hommes et les femmes. Mais il est regrettable que de nombreux filtres en affaiblissent l'application – je songe au référendum d'initiative populaire ou à l'encadrement du pouvoir de nomination dévolu au Président de la République.

En ce qui concerne les pouvoirs de l'exécutif, nous vous avons convaincus de refuser au Président de la République le dangereux domaine réservé en matière de défense que vous envisagiez de lui confier, et nous avons restitué au Parlement ses pouvoirs d'évaluation et de contrôle des politiques publiques, ce qui permettra d'enrayer l'inflation législative et d'améliorer la loi.

Loin d'être négligeables, ces acquis ne suffisent toutefois pas à emporter notre adhésion, car votre réforme demeure frileuse et incomplète. D'une part, elle introduit dans la Constitution des dispositions qui n'y ont pas leur place – ainsi du référendum contre l'adhésion de la Turquie. En outre, chaque nouveau droit consenti au Parlement est assorti de verrous qui en limitent la portée ou le vident de son sens. Ainsi, le partage de l'ordre du jour se paye d'une nouvelle limitation du droit d'amendement ; le statut de l'opposition n'implique aucune conséquence concrète ; la modification du recours au 49-3 n'a de

limitation que le nom ; le contrôle des opérations extérieures ne devient possible que lorsque l'engagement est irréversible ; le droit de résolution disparaît.

Quant à l'encadrement des pouvoirs présidentiels, il demeure purement virtuel. En effet, le nombre de mandats consécutifs est limité à deux, mais nul président de la V^e République n'en a effectué davantage ; faute de réunir une majorité qualifiée des trois cinquièmes, l'opposition ne pourra jamais exercer son droit de veto sur les nominations au sein des organismes de contrôle ; enfin, la fin de la tutelle présidentielle sur le CSM ne sera qu'une fiction si l'Élysée conserve la maîtrise de sa composition et de la nomination des procureurs.

En somme, ni la pratique ni le déséquilibre de nos institutions ne sortiront changés de ce projet de loi. Au contraire, le magistère présidentiel sera accru par la liberté que s'octroie le Président de venir s'exprimer à loisir devant le Parlement réuni en Congrès, en sus de son occupation permanente des médias !

Telle est du reste la seconde raison de notre vote négatif : le décalage persistant entre les bonnes intentions qui président à votre réforme et la réalité de vos actes. Après les avanies que votre Gouvernement inflige au Parlement depuis un an, le rejet sans discussion de nos propositions de loi sur le mode de scrutin sénatorial et sur le temps de parole présidentiel a fait l'effet d'une nouvelle douche froide à tous ceux auxquels la réforme inspirait un préjugé favorable.

En outre, comment ignorer la manière dont vous détournez l'accord relatif à la représentativité syndicale conclu avec les partenaires sociaux pour mieux mettre à bas la durée légale du travail ? Comment croire que ceux qui violent ainsi sans scrupules la démocratie sociale pourront respecter la démocratie représentative ? (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*)

M. Jean-François Copé – C'est honteux !

M. Jean Leonetti – N'importe quoi !

M. Jean-Marc Ayrault – Depuis que la révision constitutionnelle est entamée, nous n'avons cessé de vous tendre la main, mais vous ne l'avez pas saisie... (*Même mouvement*)

M. Jean-François Copé – C'est faux !

M. Jean-Marc Ayrault – ... obéissant ainsi au Président de la République, qui vous a ordonné de ne rien concéder parce qu'il mise, semble-t-il, sur le débauchage individuel de quelques membres de l'opposition (*Même mouvement*). Je le mets en garde contre cette tentation : trop de constitutions ont péri de ces petites combinaisons qui déshonorent la politique et auxquelles les parlementaires socialistes ne se prêteront pas !

Nous voulons au contraire réussir une réforme partagée...

M. Jean Leonetti – menteur !

M. Jean-Marc Ayrault – ...et parvenir à un consensus républicain qui confère à notre Constitution un fondement durable et incontestable.

Je vous le demande donc solennellement : jusqu'où êtes-vous prêts à aller (« *Et vous ?* » *sur les bancs du groupe UMP*) sur le verrouillage des nominations, sur le temps de parole présidentiel, sur l'équilibre et la représentativité du mode de scrutin, sur la désignation d'une commission indépendante propre à garantir le découpage juste et transparent des circonscriptions électorales que nous appelons de nos vœux, sur le mandat unique, sur le vote des étrangers ? (*Murmures sur les bancs du groupe UMP*)

Nous demandons à la majorité et au Gouvernement des signes forts. Osez la réforme ! Ne vous contentez pas de mesures superficielles qui ne tromperont qu'un temps ! Tout est encore possible (« *Ah !* » *sur les bancs du groupe UMP*) : nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et notre vote n'est ni figé ni définitif. L'examen du texte au Sénat, puis sa seconde lecture nous permettront d'en évaluer les progrès et les régressions. Nous ne nous laisserons guider que par notre désir de faire

évoluer notre démocratie. Aujourd'hui, nous refusons le Congrès, mais dans l'espoir de l'approuver ensuite ; cela ne dépend que de vous ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC*)

M. Noël Mamère – Contrairement à celui de nos collègues socialistes, notre « non » n'est ni d'attente ni d'espérance : c'est un « non » ferme et sans illusions (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*). En effet, au cours de cette première lecture, fort longue, toutes nos propositions de réforme se sont vu opposer une fin de non-recevoir. En outre, alors que nous n'attendons pas du Parlement et du Congrès de modestes toilettages, de petits rafistolages de notre Constitution, vos propres propositions, loin de contribuer au rééquilibrage annoncé, ne font que conforter la prééminence du Président de la République et de l'exécutif sur le Parlement.

Pourtant, étant donné l'ambiguïté constitutionnelle de notre régime – ni présidentiel, ni véritablement parlementaire –, nous étions en droit d'attendre de vous un peu plus de clarté et – disons-le – de courage ! Vous nous annoncez chaque jour une nouvelle réforme et prétendez vouloir mettre la France en mouvement, mais vous vous dérobez à une réforme véritable et courageuse. Ainsi, vous n'avez pas osé accepter une proposition adoptée à l'unanimité par la gauche en 2000 : le vote des étrangers aux élections locales, conformément au traité de Maastricht ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe SRC*) Dans une belle démonstration d'hypocrisie, vous avez fait valoir que le vote dépendait de la nationalité, oubliant que notre Parlement a accordé le droit de vote à des personnes qui ne sont pas françaises, mais qui sont blanches, judéo-chrétiennes et européennes au lieu d'être issues de nos anciennes colonies ! (*Très vives protestations sur les bancs du groupe UMP et du NC*) Monsieur Lagarde, plus on est gêné, plus l'on crie fort ; mais les pouvoirs accordés prétendument à l'opposition, qui ne doivent profiter qu'à la minorité de la majorité que vous êtes (*Protestations sur les bancs du groupe UMP et du groupe NC*), ne permettront pas à votre groupe de contrôler le Parlement !

Nous vous avons pourtant demandé une vraie réforme (*Même mouvement*).

M. Roger Karoutchi, secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement – Ce n'est pas vrai !

M. Noël Mamère – Libre à vous de faire des gestes de dénégation, M. le ministre : vous avez refusé toute réforme du mode de scrutin – qu'il s'agisse du mode d'élection des sénateurs ou de l'introduction de la proportionnelle dans le système majoritaire (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur de nombreux bancs du groupe SRC*) – faisant enfin de notre Assemblée le reflet de la diversité politique et sociale de notre pays !

Vous avez en outre refusé, la semaine dernière, de débattre de la proposition de loi du groupe socialiste sur le décompte du temps de parole du Président de la République ; et vous refusez d'inscrire dans la Constitution, comme l'ont pourtant fait toutes les grandes démocraties d'Europe, le pluralisme des médias, alors même que vous portez un coup mortel à la commission Copé et que le Président de la République programme la mort du service public audiovisuel pour complaire à ses amis ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur les bancs du groupe SRC*) La voilà, votre réforme !

Certes, elle comporte quelques timides avancées, tels l'examen en séance publique du texte de la commission et la possibilité de saisine du CSM. Mais ces progrès marginaux, loin de modifier l'économie générale du texte, vous permettent simplement de leurrer les Français !

Je vous entends d'avance nous accuser à cor et à cri d'avoir manqué l'occasion historique de réformer la Constitution (« *Eh oui !* » *sur les bancs du groupe UMP*) et de renforcer les pouvoirs du Parlement (*Même mouvement*). Mais ce ne sont que des mots (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC ; vives protestations sur les bancs du groupe UMP*), et non une réponse sérieuse aux Français, lesquels appellent de leurs vœux un Parlement qui se mêle de ce qui le regarde, qui vote des lois autrement que sous l'empire de l'émotion, qui contrôle le Gouvernement et dispose d'un véritable pouvoir d'initiative ! (*Mêmes mouvements*) Voilà pourquoi le groupe GDR, refusant de se laisser bercer de l'illusion d'une amélioration en seconde lecture, votera contre ce texte ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe GDR ; applaudissements sur les bancs du groupe SRC*)

À la majorité de 315 voix contre 231 sur 569 votants et 546 suffrages exprimés, le projet de loi est adopté
(*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP*).

